

Préavis n°15-2024 au Conseil intercommunal de l'ASICE

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- (trente-huit mille francs suisses) par rapport au préavis n°11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Le comité de direction de l'ASICE a l'honneur de vous soumettre le préavis no 15-2024 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- (trente-huit mille francs suisses) par rapport au préavis n°11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy.

1. Préambule

Lors de sa séance du 26 septembre 2023, le Conseil intercommunal de l'ASICE a accepté à l'unanimité le préavis n°11-2023 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 272'000.- TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe à Cugy. Ce préavis se basait sur une offre de référence établie par la société Solstice SA qui proposait d'installer 356 panneaux de 440W pour une puissance totale de 156kW.

2. Situation actuelle

Le mandataire de l'ASICE, soit Feniqs Ingénieurs Conseils SA, a demandé par la suite deux offres complémentaires aux sociétés Agena SA et Amaudruz SA. Dans son rapport final, Feniqs Ingénieurs Conseils SA propose de retenir l'offre d'Amaudruz SA car elle propose d'installer 520 panneaux photovoltaïques de 435w pour une puissance finale de 226kW, soit 70kW de plus que l'offre de Solstice SA et 18kW de plus que l'offre d'Agena SA. Cette différence s'explique par un meilleur usage de la surface à disposition. Le prix au kW se trouve ainsi plus avantageux avec l'offre d'Amaudruz SA, soit à CHF 1'171.-/kW (HT et hors subventions) contre CHF 1'373.-/kW pour Solstis SA et CHF 1'268.- pour Agena SA.

Le prix proposé par Amaudruz SA est de CHF 310'000.- TTC, soit une différence de prix par rapport à l'offre la moins chère (Solstice SA à CHF 272'000.-) de CHF 38'000.-, ce qui génère un dépassement d'autant par rapport au préavis 11-2023. A noter que le coût total de CHF 310'000.- comprend un montant de CHF 247'919.- HT pour les panneaux photovoltaïques qui seront installés par Amaudruz SA. L'installation de l'échafaudage (tour d'accès) et de la barrière anti-chute autour du toit sera exécutée par une autre société.

3. Solutions

Le Comité de direction a décidé de choisir l'offre d'Amaudruz SA, car elle présente les avantages suivants par rapport à l'offre de Solstice SA, qui fait référence dans le préavis 11-2023 :

- Production annuelle supérieure de 84'000 kWh/an.
- Gain lié à l'autoconsommation (CHF 10'500.-) et la revente d'électricité (CHF 26'500.-) pour un total de CHF 37'000.- contre CHF 26'500.-.
- Retour sur investissement plus rapide à 7 ans contre 9.
- Subvention attendue de la Confédération de CHF 66'400.- selon Pronovo au 1^{er} janvier 2024.

4. Planning prévisionnel

Selon le planning envisagé et sous réserve de disponibilité des matériaux et entreprises, il est prévu de débiter les travaux début avril 2024, pour une durée estimative d'installation de 2 mois. Ces travaux n'auront pas d'impact sur la poursuite de l'enseignement au sein du Collège secondaire de La Combe.

5. Coût à la charge du budget de fonctionnement

Le coût supplémentaire nécessaire à cette installation optimisée par rapport au préavis n°11- 023 est de CHF 38'000.-. Il sera amorti sur une durée de 30 ans, avec un financement assuré par les liquidités ou l'emprunt.

Les charges liées à cet investissement supplémentaire qui grèveront le budget dès 2025 sont ainsi estimées comme suit :

- Amortissement annuel de l'investissement : CHF 1'267.-
- Intérêt moyen annuel estimé à 3% : CHF 589.-
- **Charges annuelles moyennes au budget : CHF 1'856.-**

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis no 15/2024 du 7 mars 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- d'accorder au Comité de direction de l'ASICE un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- (trente-huit mille francs suisses) par rapport au préavis n°11-2023 pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe à Cugy;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les investissements sur une période de 30 ans.
- de mettre au budget dès 2025 une charge totale estimée lié à ce crédit supplémentaire de CHF 1'856.-.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 7 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal de l'ASICE.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente



F. Roth

Le Directeur



B. Fahrni

Cugy, le 7 mars 2024.

Municipal en charge du dossier : Jean-François Thuillard, Syndic de Froideville